

Commune de Gablan

EXTRAIT DE DELIBERATION

Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gablan.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Procuration : de Madame HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrina à Monsieur FOREZ Daniel.

Membres absents : Madame PAILLES Pilar et Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

53/2018 : Adoption du procès-verbal du 4 Juillet 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2018.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le procès-verbal en date du 4 Juillet 2018.

Le Maire,

Francis BOUTES

